



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2018
IMPÔT SUR LES REVENUS
de l'année 2017

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

MME FUSELLA MANON
11 AV DESAUTEL
MARSEILLE 9EME
13009 MARSEILLE

13021

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal (C) : 30 26 883 344 394

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 17 566

Référence de l'avis : 18 13 0525334 67

Numéro FIP : 131 53 29 2500588789 4 A

Numéro de rôle : 016 A

Date d'établissement : 26/07/2018

Date de mise en recouvrement : 31/07/2018

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **17/09/2018 (41)**
EXIGIBLE IMMEDIATEMENT (40)

617,00 €

Détail du montant à payer

Montant de votre impôt sur le revenu

578,00 €

Majoration de 10 % sur 2d acompte

39,00 €

À compter du 1^{er} janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

Vous êtes redevable du montant figurant dans le cadre « Votre situation » (montant à payer).

Si vous avez opté pour l'avis d'impôt en ligne, vous devez payer :

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel **uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance** (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

	Déclar. 1			Total
Total des salaires et assimilés ²	19518			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1952			
Salaires, pensions, rentes nets.....	17566			17566
Revenu brut global.....				17566
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				17566
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				1086
Décote.....				- 363
Réduction sous condition de revenu.....				- 145
Impôt sur le revenu net avant corrections.....				578
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				578
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOUVRER.....				578
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				17566
INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLEVEMENT À LA SOURCE EN 2019				
Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr				
Suite en page suivante >>>				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				

AVIS D'IMPÔT 2018

Impôt sur les revenus de l'année 2017

>>> Suite de votre avis depuis le 03/07/2018 Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable				
Taux pour le foyer		3,00%		

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368*
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 034 * - Courrier : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS MARSEILLE 9E - S.A.I.D. 2EME SECTEUR
22 RUE BORDE - CS 80009 13265 MARSEILLE CEDEX 08
Tél : 04 91 76 38 70

--	--	--	--	--

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2020 (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1, du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^{ème} année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

ETAT CIVIL ET ADRESSE

Nom : MME FUSELLA MANON

Adresse d'imposition au 01/01/2018

11 AV DESAUTEL
13009 MARSEILLE
MARSEILLE 9EME

Déclarant 1 - Nom de naissance : FUSELLA